



Canadian Society of  
Clinical Neurophysiologists

Société canadienne de  
neurophysiologie clinique

## **Exigences de certification des examens d'EMG de la SCNC :**

Dernière mise à jour : juillet 2015

### **Admissibilité**

Les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences d'admissibilité pour l'année à laquelle l'examen est effectué. L'acceptation est déterminée selon le principe du premier arrivé, premier servi pour les candidats en 5<sup>e</sup> année de formation ou qui ont terminé la formation. Si le nombre maximal de candidats est atteint, aucun autre candidat ne sera accepté. Les résidents en 4<sup>e</sup> année ne seront acceptés que s'il reste des places. Seulement trois tentatives sont permises.

### **Certification de spécialité**

Les candidats doivent posséder un certificat du FRCPC ou un certificat équivalent des États-Unis (ou être des résidents seniors de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année d'un programme de formation approuvé menant à une certification) : en physiatry et réadaptation, ou en neurologie (soins aux adultes ou pédiatriques).

Les candidats venant de l'étranger peuvent être dispensés des exigences de certification ci-dessus s'ils sont autorisés à exercer la médecine au Canada à titre de spécialistes en physiatry et réadaptation ou en neurologie, ou s'ils sont boursiers d'un programme de neurologie neuromusculaire au Canada.

### **Exigences de formation**

Formation d'au moins six mois, dont au moins trois mois à temps plein et continu, au cours des cinq dernières années. Sinon, trois périodes de formation à temps plein de deux mois sont aussi acceptables.

Au moins 400 examens d'EMG portant sur une gamme complète de maladies neuromusculaires effectués pendant la formation.

Supervision par un membre actuel de la SCNC ou de l'ABEM.

Si la formation a eu lieu il y a plus de cinq ans, au moins 200 examens par année doivent avoir été effectués depuis la formation en question.

## Directives générales

Le terme « à temps plein » désigne idéalement un stage dans un programme neurologie neuromusculaire/électromyographie approuvé par le CRMCC (ou l'équivalent américain) au sein d'un centre universitaire qui offre la possibilité d'examiner toute la gamme de maladies neuromusculaires (y compris les patients ambulatoires, les patients hospitalisés et les patients admis à l'unité de soins intensifs), d'effectuer une gamme complète d'études d'électrodiagnostics et d'être supervisé par un éventail de spécialistes qualifiés en neurologie neuromusculaire et en électrodiagnostic. Le laboratoire d'EMG doit compter un nombre suffisant de patients, et au moins une clinique doit être en activité cinq jours par semaine.

L'exigence relative aux « 400 examens d'EMG » doit être interprétée comme une assurance que le candidat possède un historique pertinent, a procédé à des examens cliniques et a effectué des études appropriées d'électrodiagnostic (études des conceptions nerveuses +/- EMG à l'aiguille) sur 400 patients et sous supervision directe. Les études doivent être consignées de manière à ce que le superviseur (ou l'examineur en chef sur demande) puisse évaluer le cas clinique et les études d'électrodiagnostic effectuées. On s'attend à ce que les candidats aient effectué la majorité des études de façon indépendante du début à la fin, mais il est acceptable qu'un technicien en EMG ou un électromyographe ait offert un soutien partiel pour certaines d'entre elles. Le candidat doit cependant savoir qu'il doit être en mesure d'effectuer toutes les études d'électrodiagnostic de façon autonome, au besoin. Il est également acceptable que le superviseur soit présent dans la salle pour fournir un enseignement et une rétroaction appropriés, pourvu que le candidat effectue l'évaluation clinique et les études électrophysiologiques de façon indépendante pour la majorité des études.

« Toute la gamme de maladies neuromusculaires » signifie idéalement que le candidat doit voir au moins un cas dans chaque domaine principal de la maladie neuromusculaire, et être en mesure d'effectuer une évaluation clinique adéquate, et de planifier et d'effectuer indépendamment les études d'électrodiagnostic appropriées à la situation. Idéalement, pas plus de 250 études (sur 400) ne devraient être effectuées dans des domaines communs, comme le SCC, la neuropathie cubitale au coude et les radiculopathies L5/S1.

Les programmes de formation doivent fournir une expérience éducative structurée dans les domaines suivants (adultes et enfants) :

1. Anatomie et physiologie des nerfs et des muscles
2. Pathologie des maladies neuromusculaires
3. Neurophysiologie clinique des maladies neuromusculaires
4. Diagnostic clinique, enquête et gestion des maladies neuromusculaires
5. Médecine électrodiagnostique, y compris compétences techniques et interprétation pour les éléments suivants : études sur la conduction nerveuse du nerf moteur et sensoriel des nerfs crâniens et des membres, stimulation nerveuse répétitive, réponses tardives comme les vagues F, le réflexe H, le réflexe de clignement et l'EMG à l'aiguille
6. On encourage fortement une certaine connaissance et une interprétation de base d'autres techniques comme le potentiel évoqué somatosensoriel, l'électromyographie de

l'unité motrice, les tests du système nerveux autonome, la stimulation magnétique transcrânienne et les tests sensoriels quantitatifs. Les candidats peuvent être évalués en fonction de leurs connaissances dans ces domaines, mais on ne s'attend pas à ce qu'ils démontrent leurs compétences dans ces études.

## Mécanismes d'appel

L'examineur en chef et le comité d'examen de la SCNC peuvent faire preuve d'une certaine « latitude » relativement à ces exigences dans des circonstances exceptionnelles et seulement si des ressources logistiques adéquates sont disponibles à cette fin pour l'année en question. Veuillez joindre à votre demande une lettre décrivant les raisons pour lesquelles vous pourriez être exempté de ces critères.

Il existe également un mécanisme officiel d'appel si l'examineur en chef refuse initialement votre demande et que vous estimez que vous devriez être autorisé à siéger. Il suffit à cette fin d'envoyer un courriel au secrétaire de la SCNC dans les 30 jours suivant le refus indiquant les motifs précis de l'appel.

Si vous échouez à l'examen, il existe également un mécanisme d'appel officiel. Il suffit à cette fin d'envoyer un courriel au secrétaire de la SCNC dans les 30 jours suivant le résultat de l'examen indiquant les motifs précis de l'appel.